



C.L.A.R.A.

Paris, 28/08/2023

Association C.L.A.R.A.  
<http://claradoc.gpa.free.fr>

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°5923 DE L'ASSOCIATION CLARA CONCERNANT LA SITUATION EN ITALIE EN MATIERE DE DROITS DES ENFANTS NES PAR GPA

L'association CLARA, qui milite pour la reconnaissance des enfants nés par GPA à l'étranger et leur inscription à l'état civil dans le pays des parents d'intention **condamne vivement la position et le vote de la loi par les députés en Italie**, qui prive des centaines d'enfants de leur filiation. L'association déclare qu'elle se portera partie civile auprès des tribunaux européens dans les cas où ses adhérents italiens se verraient dénier ce droit.

Cette tentative de « chasse aux enfants nés par GPA » pour soi-disant dissuader des couples d'y avoir recours, rappelle malheureusement celle organisée en France il y a une vingtaine d'années, mais qui a été battue en brèche grâce à l'acharnement de la famille Mennesson, par la Jurisprudence française et par les condamnations européennes subséquentes. Les « arguments » développés par le gouvernement italien sont fallacieux, dépassés et déroulent les mêmes préjugés que ceux développés en France depuis plus de 40 ans, largement battus en brèche à la fois par la jurisprudence mais aussi par la réalité des enfants devenus adultes <sup>1</sup> et dénoncés par l'Association CLARA.

Cette position extrémiste représente une forte régression et un danger contre la démocratie en Europe car elle est en contradiction avec les recommandations de la CEDH et avec sa jurisprudence. Cette situation n'est pas représentative de la majorité des pays européens et de l'opinion (en France, 75% des Français sont favorables à la GPA) mais surtout, elle est illégale et contrevient aux droits élémentaires des enfants d'avoir une famille et d'être élevés par leurs parents.

Au parlement, les députés fascistes du parti de Mme Méloni ont bien tenté d'exporter la position italienne à l'aide de leurs amis d'extrême droite de pays de l'Est réputés pour leurs positions réactionnaires, mais cela n'a évidemment pas fonctionné :

---

<sup>1</sup>lire à ce propos les livres-témoignages d'enfants nés par GPA, comme celui de Valentina Mennesson publié en janvier 2019 aux éditions Michalon.

[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CRE-9-2023-06-14-ITM-013\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CRE-9-2023-06-14-ITM-013_FR.html)

Bien au contraire, à la suite des pays qui ont déjà légalisé la GPA (Royaume Uni, Grèce, Portugal) dans d'autres pays en Europe, de nombreux comités d'éthique nationaux ont pris position cette année pour **la légalisation d'une GPA éthique dans leur pays**. C'est ainsi le cas du Danemark, de la Belgique ou de la Finlande. En Hollande, un projet de loi a été annoncé par le gouvernement. En Allemagne, une commission a été nommée pour réfléchir à ce sujet et un collectif d'associations et de société médicales a demandé à participer aux travaux :

<https://junge-erwachsene-mit-krebs.de/offener-brief-an-die-kommission-zur-reproduktiven-gesundheit/>

L'association CLARA déclare se porter solidaire de tous les couples qui se verraient poursuivis par l'état Italien et a demandé une audience au Sénat italien pour lui apporter les éclairages nécessaires afin de combattre cet obscurantisme d'extrémisme religieux et homophobe.

Sylvie et Dominique MENNESSON, co-présidents de l'Association C.L.A.R.A  
<http://claradoc.gpa.free.fr>

Contact :Tél : 06 07 35 13 35  
Adresse mail : [claradoc.gpa@free.fr](mailto:claradoc.gpa@free.fr)